

Après une première analyse du site de Saint-Aubin (Essonne)

## Le CEA révise ses explications sur l'origine de la pollution radioactive

**Le CEA semble aller de découverte en découverte sur la « déposante » de Saint-Aubin (Essonne), actuellement au centre d'une polémique. Après la mise en évidence de traces de plutonium révélées par le *Parisien* et la Commission de recherche et d'informations indépendantes sur la radioactivité (CRII-RAD) (*le Monde* du 25 octobre), le CEA avait affirmé que cette pollution, sans danger pour la population, provenait de fûts de déchets faiblement radioactifs entreposés de 1961 à 1973. Hélas, une cartographie de la radioactivité du site met à mal cette première interprétation.**

Réalisée par les experts du CEA eux-mêmes, cette cartographie révèle que la pollution radioactive se répartit principalement sur une grande tache d'environ 1 hectare (soit un septième de la surface totale du terrain) et peut difficilement avoir pour origine les fûts fissurés. Ces derniers étaient, en effet, entreposés sur un radier en béton d'environ 1 400 mètres carrés situé en contrebas (voir carte). « Il aurait fallu, commente un expert, que le plutonium saute une distance de 10 à 15 mètres, et remonte ensuite la pente pour se répartir sur plus d'une centaine de mètres. » Difficile à imaginer !

En revanche, cette tache s'étale en suivant la plus grande pente du terrain, à partir d'un point correspondant à une ancienne ouverture dans la clôture, le long de la route qui borde le site. Une explication vient immédiatement à l'esprit : des camions auraient déversé des déchets plus ou moins radioactifs à partir de cette entrée.

M. Jean Teillac, haut-commissaire du CEA, n'exclut pas cette

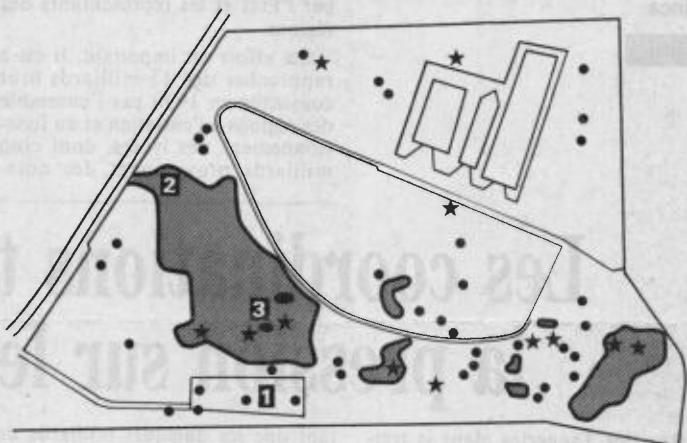
éventualité. Le radier de béton a été cassé et les morceaux enfouis dans des trous situés à la base de la tache. Ce transfert pourrait expliquer une partie de la pollution, « mais tout ne vient pas du radier », reconnaît-il. Ancienne carrière de grès, la déposante de Saint-Aubin, propriété du CEA, fut cependant « gérée au début des années 60 par des entreprises extérieures qui ont eu l'autorisation pendant quelques années d'y déposer les déchets des villes avoisinantes ». Il est donc difficile de déterminer l'origine de tout ce qui y fut déposé, et certains déchets pourraient ne pas venir du CEA. Une aiguille de radium, telle qu'on en utilisait jadis dans les hôpitaux, y a ainsi été récemment découverte.

En revanche, si la présence de plutonium dans cette zone était confirmée, ces déchets viendraient plus probablement du CEA. Certains experts évoquent la possibi-

Pourquoi de telles variations dans les explications du CEA ? Il est vrai que la direction du CEA n'a souvent réussi à obtenir des précisions sur l'état réel de contamination de la décharge qu'au compte-gouttes. Mais toutes les mesures montrent cependant que le taux de radioactivité reste en dessous des normes sanitaires, et le CEA n'avait donc aucune raison de s'inquiéter des radioéléments se trouvant sur ce terrain qui lui appartient, estime M. Teillac. Après les révélations du *Parisien*, « les fûts ont été pour nous, dit-il, la première hypothèse la plus probable, car il s'agissait d'une histoire relativement récente ».

Malgré cette cartographie, réalisée rapidement à l'aide de simples dosimètres, est relativement imprécise et ne porte que sur le rayonnement gamma. Elle ne dit rien, par exemple, des traces éventuelles de

### LE SITE DE SAINT-AUBIN



Les zones grisées et les points montrent la pollution radioactive (activité supérieure à deux fois le « bruit de fond » du terrain), les étoiles marquant les « points chauds » (20 fois le « bruit de fond »). (1) : emplacement du radier de béton ; (2) : ancienne ouverture dans la clôture bordant la route ; (3) : endroit où furent enfouis les débris du radier.

lité que des effluents liquides, provenant d'essais de retraitement de combustibles irradiés menés jadis dans des laboratoires du CEA à Fontenay-aux-Roses, aient pu être déversés sur la déposante.

M. Teillac écartera cette hypothèse, tout en reconnaissant cependant que « dans les années 60 ou 70, on a probablement travaillé dans des conditions qu'on n'accepterait plus aujourd'hui ». En revanche, estime le haut-commissaire, il est possible que des gravats très peu radioactifs, provenant du démantèlement après décontamination, de laboratoires de ce type qui travaillaient sur le plutonium, aient été déposés à Saint-Aubin. Ils auraient pu provenir, par exemple, de « l'usine de plutonium » de Fontenay démantelée en 1962.

plutonium (qui émet un rayonnement alpha). Elle sera donc complétée par la campagne d'analyse comparative lancée jeudi 15 novembre par le CEA. Outre les physiciens du CEA, cinq laboratoires « extérieurs » vont y participer.

Les prélèvements (en surface et en profondeur) feront l'objet d'une spectrographie qui permettra d'identifier chacun des radioéléments, et d'une étude chimique pour isoler le plutonium en cas de besoin. Cela permettra de chiffrer précisément le niveau de radioactivité du sol et, souligne le haut-commissaire du CEA, de « reconstituer l'origine et l'histoire des déchets qui furent entreposés là ».

JEAN-PAUL DUFOUR

Le Monde

16 nov 1990